

Les Echos 2015



de

Saint Martin

SOMMAIRE



1		<i>Page de couverture</i>
2		<i>Sommaire</i>
3		<i>Le mot du Maire</i>
4		<i>Le Conseil Municipal</i>
5		<i>Le Conseil Municipal</i>
6		<i>Le Conseil Municipal</i>
7		<i>Le Conseil Municipal</i>
8		<i>Le Conseil Municipal</i>
9		<i>Le Budget</i>
10		<i>Saint Martin News</i>
11		<i>Le temps à Saint Martin</i>
12		<i>Pluviométrie des dix dernières années</i>
13		<i>Le Recensement</i>
14		<i>Le passage à la TNT</i>
15		<i>Infos pratiques</i>
16		<i>Infos pratiques</i>
17		<i>Infos pratiques</i>
18		<i>Mon Pharmacien, 24h/24h ; 7j/7</i>
19		<i>La téléassistance</i>
20		<i>La mairie vigilante</i>
21		<i>Le 8 mai, le 14 juillet, le 11 novembre</i>
22		<i>Le beaujolais nouveau, Le marché de Noël</i>
23		<i>A l'école du développement durable</i>
24		<i>A l'école du développement durable (suite)</i>
25		<i>Une labellisation pour l'école de St Martin des Champs</i>
26		<i>L'association << les p'tits loups >></i>
27		<i>Association de sauvegarde des outils des métiers anciens</i>
28		<i>Tennis</i>
29		<i>Infos pratiques : ADMR</i>
30		<i>A retenir</i>
31		<i>A retenir</i>
32		<i>A retenir</i>

le mot du Maire



Chers administrés, chers amis,

Au seuil de cette nouvelle année, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2016 à tous ainsi qu'à vos familles et à tous ceux qui vous sont chers.

L'année 2015 a été marquée par l'achat de la grange de Monsieur Roger BIGNAULT, place de l'église, financée sans emprunt.

Le dossier du contrat rural a été finalisé. Le Conseil Départemental vient de nous attribuer une subvention de 35%. Nous attendons la réponse du Conseil Régional qui devrait nous subventionner à hauteur de 45%.

Dans le cadre du programme triennal, le conseil Départemental devrait, également, nous allouer une subvention de 70% afin de renouveler une partie de l'éclairage communal.

La révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) commencée, aboutira, dans le courant de l'année 2016, à l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Nous avons un point d'inquiétude à l'annonce de la baisse des dotations de l'état. Pour équilibrer le budget, le conseil municipal sera amené, probablement, à augmenter les impôts locaux.

Je voudrai, aussi, adresser mes félicitations aux membres des associations ainsi qu'aux commissions des fêtes et culturelles.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous renouvelle mes vœux de bonne et heureuse année.

Le Maire, Jacques BAZONNET

Le Conseil Municipal

Réunion du 30 janvier

Travaux 2015

- **Chemin du filtre à roseaux** : Le Maire relate au Conseil le mauvais état du chemin en aval du filtre à roseaux permettant l'accès au dépôt de matériaux. Après en avoir délibéré, le Conseil décide sa réfection.
- **Eclairage public** : suite à des demandes d'habitants, il est envisagé le remplacement de l'éclairage insuffisant dans le hameau de la Sablière, le hameau de Fontenelle, le chemin de la Ménagerie, la Sente de l'Avenue et le Chemin de Charbonnières. Un choix définitif sera effectué après consultation d'entreprises.
- Des devis seront demandés pour la **réfection du ponceau de la Porte Rouge et la réfection de l'avaloir au lieu-dit les Bouleaux.**

Réunion du 3 avril

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion année 2014 de la Trésorerie de Longnes qui laisse apparaître :

un excédent de Fonctionnement de	171.192,51 euros
un déficit d' investissement de	15.944,95 euros

Le Conseil approuve le compte administratif 2014 dont les montants sont identiques au compte de gestion dressé par le percepteur.

Compte tenu du déficit d'investissement pour l'année 2014, le Conseil décide que l'excédent d'exploitation sera repris au BP 2015 de la façon suivante :

Section Investissement(1068)	15.944,95 euros
Section d'Exploitation (002)	155.247,56 euros

Le Conseil approuve le Compte de Gestion année 2014 de la Trésorerie de Longnes pour le budget ASSAINISSEMENT qui laisse apparaître :

un excédent d' Exploitation de	158.364,24 euros
un déficit d' investissement de	7.594,13 euros

Les écritures du Compte Administratif 2014 sont acceptées.

Compte tenu du déficit d'investissement pour l'année 2014, le Conseil décide que l'excédent d'exploitation sera repris au BP 2015 de la façon suivante :

Section Investissement(1068)	7.594,13 euros
Section d'Exploitation (002)	150.770,11 euros

Budget Primitif 2015(Commune) est voté, par chapitre, comme suit :

FONCTIONNEMENT : D/R	331.904,56 euros
INVESTISSEMENT : D/R	144.557,95 euros

Budget Primitif 2015 (Assainissement) est voté, par chapitre, en équilibre, comme suit :

EXPLOITATION : D/R	181.897,80 euros
INVESTISSEMENT : D/R	46.082,49 euros

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des 3 taxes directes pour l'année 2015.

Taxe d'habitation	5,29
Foncier bâti	9,14
Foncier non bâti	43,13

Le Maire informe le Conseil de la solution retenue par la Commission des travaux en date du 30 mars 2015 pour l'aménagement de la grange, à savoir :

- création d'un plancher sur l'ensemble de la surface avec escalier d'accès à l'étage
- Réhabilitation des façades.

Les 3 projets d'opérations (rénovation des façades de l'église, création d'un colombarium dans le cimetière et aménagement de l'ancienne grange BIGNAULT) seront présentés aux financeurs le 4 mai prochain.

Vu les délibérations du Comité syndical du SIEED en date du 25/03/2015 acceptant l'adhésion de la communauté de communes Cœur d'Yvelines pour la commune des Mesnuls et la communauté d'agglomération de Rambouillet Territoires pour les communes de Gambaiseuil et Mittainville, Après en avoir délibéré, le Conseil se prononce favorablement à ces adhésions.

Réunion du 12 mai

P.L.U : CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

Après avoir reçu les 2 candidats sélectionnés les 2 et 16 avril 2015, la Commission d'Appels d'offres a retenu le Cabinet VIDAL CONSULTANTS, suite à l'analyse des propositions :

- Cabinet VIDAL CONSULTANTS pour un montant de 27.225,00 € HT, soit 32.670,00 € TTC
- Cabinet GULLON pour un montant de 19.450,00 € HT, soit 23.340,00 € TTC.

La Commission a donné la préférence au Cabinet qui prévoit un nombre supérieur de jours de travail, soit 12,5 jours supplémentaires pour le Cabinet VIDAL CONSULTANTS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents ou représentés, entérine le choix de la commission.

CONTRAT RURAL N°3 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Maire rappelle au Conseil la définition et le montant des 3 opérations retenues :

- 1) Eglise—ravalement des façades et pignons pour 121.915 € HT
- 2) Grange—réaménagement pour 150.203 € HT
- 3) Cimetière—création d'un columbarium pour 51.402 € HT

Le montant total des travaux s'élève à 323.520 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme des travaux présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Cabinet SAGL Architectes Associés—22 rue Delambre 75014 PARIS assure la maîtrise d'œuvre de ces opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite de Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile de France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines l'attribution d'une subvention conformément au règlement des Contrats Ruraux, au taux de 45 % pour la Région, soit 135.000 € et de 35 % pour le Département, soit 105.000 €, pour un montant plafonné à 300.000 €.

SICAE-ELY : ENFOUISSEMENT DE RESEAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un avant projet d'enfouissement de réseaux par la SICAE-ELY, présenté par FONCIER EXPERTS, rue du Prieuré, chemin de Fontenelle et chemin de la Chapelle.

Réunion du 22 juin

FPIC 2015

Suite à la délibération du Conseil Communautaire de la C.C.P.H en date du 28 mai 2015,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide que la contribution de l'ensemble intercommunal du Pays Houdanais au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC), pour l'année 2015 sera uniquement assurée par les communes membres
- Décide que la contribution de chaque commune membre de la CC Pays Houdanais est constituée du montant calculé pour chacune selon la répartition « dite de droit commun » au prorata de la population de la commune prise en compte dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement
- Fixe la répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC), de l'ensemble intercommunal du Pays Houdanais, pour 2015, soit 647 013 €, soit pour la commune de Saint-Martin-des-Champs, 8.246 €.

Ayant entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'adhérer à l'Union des Maires Ruraux des Yvelines ;
- Charge Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des démarches et procédures nécessaires à cette démarche.

RPI : AUGMENTATION DU TARIF DE LA CANTINE

Le Maire propose au Conseil, suite à une récente réunion de la Commission du RPI, de porter le repas de la cantine scolaire à 4,80 € et d'instituer un tarif de 5,50 € pour les inscriptions occasionnelles.
Après en avoir délibéré, le Conseil adopte cette proposition.

TRAVAUX A PREVOIR

A la salle polyvalente :

- plinthes à installer dans le couloir.
- réfection de peinture des parties basses du mur de la pièce principale
- réparation du grillage de clôture
- remplacement de dalles de regard
- prévoir le raccordement au tout à l'égout

Réunion du 29 septembre

CONTRAT RURAL N°3 : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES—MISSION : ETUDE DE SOL, BUREAU DE CONTRÔLE et SPS

Le Maire présente au Conseil le résultat de la consultation concernant les différentes missions :

- 1) Etude de sol : 2 entreprises ont remis des propositions :
 - SOL PROGRES pour un montant de 2.750,00 € HT, soit 3.300,00 € TTC
 - BOTTE SONDAGES pour un montant de 5.000,00 € HT, soit 6.000,00 € TTC.Après en avoir délibéré, le Conseil retient la proposition de SOL PROGRES.

- 2) Bureau de contrôle : 2 entreprises ont remis des propositions :
 - QUALICONSLT pour un montant de 2.150,00 € HT, soit 2.580,00 € TTC
 - DEKRA pour un montant de 3.700,00 € HT, soit 4.440,00 € TTC.Après en avoir délibéré, le Conseil retient la proposition de QUALICONSLT.

3° Mission S.P.S. : 2 entreprises ont remis des propositions :

- QUALICONSLT pour un montant de 1.716,00 € HT, soit 2.059,20 € TTC
- DEKRA pour un montant de 3.000,00 € HT, soit 3.600,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil retient la proposition de QUALICONSLT.

Le Conseil ayant retenu l'entreprise « QUALICONSLT » pour les missions 2 et 3, une remise commerciale de 5 % est applicable sur la globalité des honoraires.

Les montants respectifs sont ramenés à :

- Mission 2 pour un montant de 2.042,50 € HT, soit 2.451,00 € TTC
- Mission 3 pour un montant de 1.630,20 € HT, soit 1.956,24 € TTC.

PROGRAMME TRIENNAL 2012/2013/2014 : ECLAIRAGE PUBLIC –CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Le Maire présente au Conseil le résultat de la consultation déléguée à l'agence « INGENIERY ». 2 offres ont été remises :

- Groupe JSI, pour un montant de 2.997,00 € HT, soit 3.596,40 € TTC
- Bureau d'Etudes BEHC pour un montant de 3.001,50 € HT, soit 3.601,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide le rang de classement indiqué par INGENIERY et retient l'offre la mieux-disante, « Bureau d'études BEHC ».

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : NETTOYAGE DU RESAU

Aucun nettoyage de réseau n'ayant été effectué depuis leur création, le Maire propose de réaliser une première tranche de travaux comprenant la Résidence de la Grande Sablière, le chemin de Saint-Corentin depuis la Sablière jusqu'à la Place d'Elleville et chemin de Fontenelle de la Place d'Elleville jusqu'au chemin de Chevalière.

2 entreprises ont répondu à la consultation :

- SAUR pour un montant de 1.475,00 € HT, soit 1.770,00 € TTC
- SVR pour un montant de 1.290,00 € HT, soit 1.548,00 € TTC + le traitement des boues pour 90,00 € HT par tonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de retenir la proposition de SVR.

RENEGOCIATION DU MARCHE TELEASSISTANCE

Le Maire informe le Conseil que le marché doit être renégocié par le Conseil Général et la commune doit décider de sa participation à cette consultation afin d'être en mesure de signer une nouvelle convention qui entrera en vigueur au 1er janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'adhérer à nouveau à ce service et autorise le Maire à signer la nouvelle convention tripartite et à parapher le cahier des charges annexé.

SIERO : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BT, EP et FT—CHEMIN DE FONTENELLE

Le Maire informe le Conseil que le SIERO va procéder prochainement à l'enfouissement de réseaux Chemin de Fontenelle, depuis la D 130 jusqu'au transformateur incorporé dans le bâtiment plurifonctionnel.

Réunion du 12 octobre

REGLEMENT INTERIEUR TAP (TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES)

Le Maire invite Madame JIRACEK à donner lecture du projet de règlement intérieur des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Après discussion, et après en avoir délibéré, ce règlement est adopté à l'unanimité par le Conseil (voir en annexe).

ADHESION AU DISPOSITIF « VOISINS VIGILANTS »

Après discussion sur les avantages et les modalités de fonctionnement du dispositif « Voisins Vigilants », Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'engager le processus de mise en place et autorise le Maire à signer le contrat (montant annuel : 400,00 € TTC + achat de 3 panneaux supplémentaires).

Réunion du 15 décembre

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL—ATTRIBUTION D'INDEMNITE POUR L'ANNEE 2015

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents de services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité à temps plein,
- que cette indemnité sera calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à monsieur HANNEBICQUE Bernard, receveur municipal, pour un montant de 324,17 € brut pour l'année 2015.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTENT LEURS MEILLEURS VŒUX AUX HABITANTS DE LA COMMUNE
--

Le Budget

Compte administratif 2014

Répartition des dépenses par sections

1	Fonctionnement	182.777	€
2	Investissement	222.527	€

Répartition des dépenses de Fonctionnement

1	Charges à caractère général	60.205	€
2	Charges de personnel	64.911	€
3	Autres charges de gestion	43.444	€
4	Charges financières	1.217	€
5	Opérations d'ordre	7.400	€
6	Atténuations de produits	5.600	€

Répartition des dépenses d'Investissement

1	Solde d'exécution sec. investissement	194.238	€
2	Emprunts et dettes assimilées	8.333	€
3	Opérations d'ordre de transfert	0	€
4	Droits concession informatique	2.084	€
5	Achat Photocopieur/ordinateur portable—Mairie	5.637	€
6	Tableau numérique école	4.854	€
7	Contrat rural n°3	6.639	€
8	Achat bancs	742	€

Pour le budget Commune 2014 il s'agit de dépenses effectivement réalisées

Budget primitif 2015

Répartition des dépenses de Fonctionnement

1	Charges à caractère général	87.400	€
2	Charges de personnel	74.150	€
3	Autres charges de gestion	66.346	€
4	Charges financières	913	€
5	Atténuations de produits	10.500	€
6	Dépenses imprévues	6.000	€
7	Virement à la sec investissement	79.195	€
8	Opérations d'ordre transfert	7.400	€

Répartition des dépenses d'Investissement

1	Déficit investissement reporté	15.945	€
2	Emprunts et dettes assimilées	8.333	€
3	Droits concession informatique	2.085	€
4	Contrat rural n°3	6.000	€
5	Eclairage public (progr.triennal 2012/2013/2014)	41.000	€
6	Achat grange Roger BIGNAULT	40.000	€
7	Elaboration Plan Local d'Urbanism	10.000	€
8	Aménagement chemin filtre ro-seaux	7.000	€
9	Achat broyeur	7.500	€
10	Installation interphone Mairie/Alarme école	4.195	€
11	Achat photocopieur	5.500	€

En ce qui concerne le budget Commune 2015, les chiffres sont des prévisions et non des réalisations

SAINT-MARTIN NEWS

Naissances



Le 22 janvier	Persée AMSELLEM
Le 6 mai	Charlotte VIEILLEVIGNE

Bienvenue aux nouveaux-nés et félicitations aux parents

Baptême civil

Le 5 septembre

Mattys DEMAGNY

Mariages



Le 28 février	Marjorie DUSSOL / Benoît HABRAN
Le 13 juin	Géraldine SANCHEZ / Alain DIGARD

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux

Décès

Le 16/04/2015	Sylvère BIGNAULT
Le 01/06/2015	Huguette BAZONNET
Le 10/07/2015	Claude PENVERN

Toutes nos condoléances aux familles éprouvées

Nouveaux habitants

BACIU	9, chemin de la Fontaine de la Ville
GRANDJEAN	19, chemin de Corbeville
CHARGHINOFF	9bis, chemin de Fontenelle
GODIN/GEY	5, sente de l'Avenue



Bienvenue aux nouveaux habitants de la commune



Médailles du travail

<i>Vermeil</i>	Mme BACKES Christine
----------------	----------------------

Toutes nos félicitations à l'heureux récipiendaire



Le temps à Saint Martin

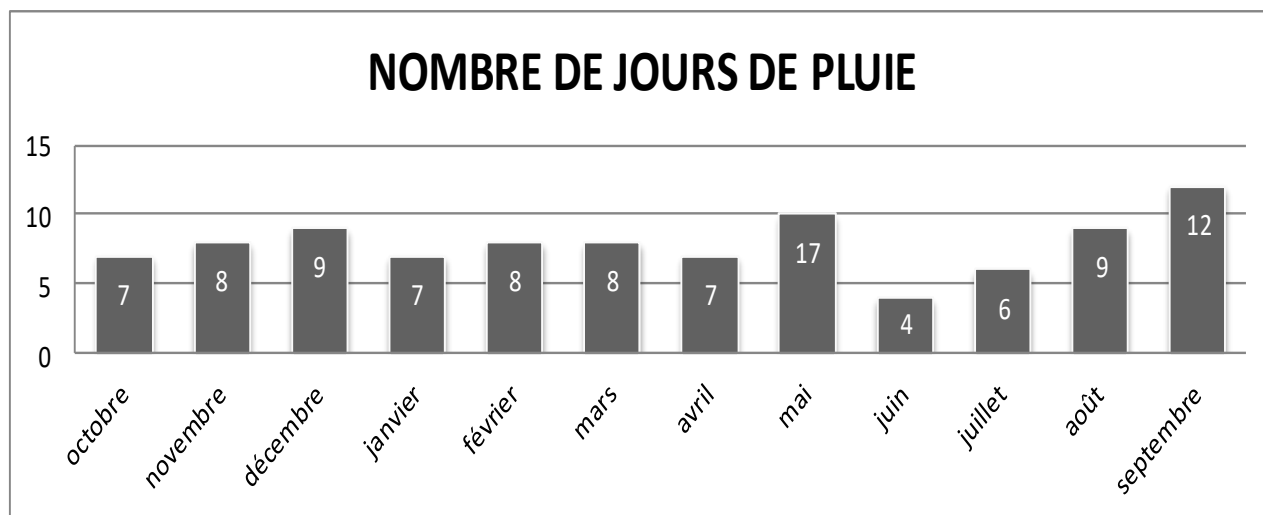
Relevé des hauteurs de pluie
D'octobre 2014 à Septembre 2015

Renseignements communiqués aimablement, comme chaque année,
par M.BRUYANT Lucien d'OSMOY que nous remercions infiniment

Jours	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	
	2014	2014	2014	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	
1					9	3	2	25	8			4	
2						4		2				3	
3		2					2	7					
4		18		6		3	7				1		
5							1	13					
6									15				
7	4	4											
8	1		7							2			
9	14			4									
10	10												
11			4										
12			1						10				
13	7		20	4								15	
14			5	4	5			1			9	28	
15		4			2			6			12	6	
16	3			5								11	
17	6	3	10									5	
18		4	13									1	
19								3		9		4	
20			4					5		1	1		
21		1			12			2			9		
22												3	
23					12				4			2	
24											10		
25				10	4	7		1		3	10	2	
26		9			2	1	4						
27			12		7	3	7			10	4		
28						2					28		
29				2						1			
30						10	3						
31													
Hauteurs	45	45	76	35	53	33	26	65	37	26	84	84	
Total général	45	90	166	201	254	287	313	378	415	441	525	609	
Nombre de jours de pluie	7	8	9	7	8	8	7	10	4	6	9	12	95

Évolution du nombre de jours de pluie durant la période d'oct 2014 à sep 2015

Au cours de la campagne 2015, il est tombé 609 millimètres d'eau en 95 jours

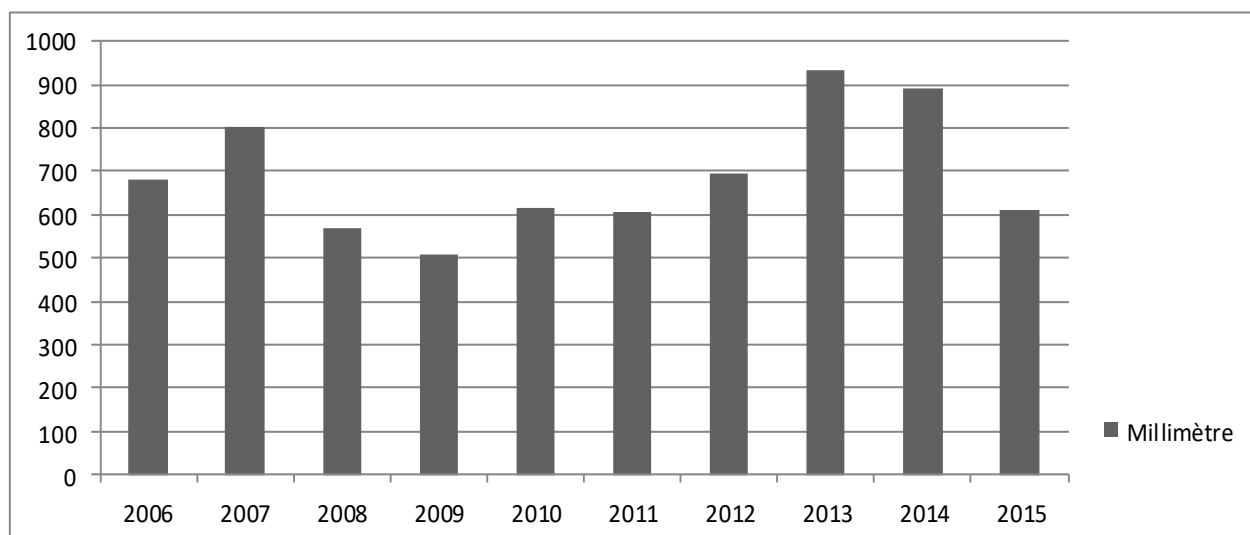




Pluviométrie des dix dernières années

	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	Total de l'année
2006	77	43	43	53	54	95	30	69	39	83	77	18	681
2007	49	62	55	43	75	68	31	78	106	135	85	17	804
2008	51	35	63	30	42	84	54	88	18	29	57	16	567
2009	55	79	38	62	38	33	33	42	59	48	4	19	510
2010	76	62	86	57	49	42	9	25	66	43	52	49	616
2011	48	69	87	68	42	23	7	6	70	75	86	27	608
2012	15	44	115	45	22	22	88	74	122	91	12	46	696
2013	125	73	138	83	62	57	44	97	84	35	65	71	934
2014	66	131	74	77	72	30	47	136	80	80	81	18	892
2015	45	45	76	35	53	33	26	65	37	26	84	84	609

Evolution de la pluviométrie de 2006 à 2015 en Mm



Madame, Monsieur,

Cette année, vous allez être recensé(e).

Le recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

Vous pourrez répondre par internet ou en utilisant des questionnaires papier.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il **détermine la population officielle de chaque commune**. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés pour aller travailler, conditions de logement...

Au niveau local, le recensement sert notamment pour **ajuster l'action publique** aux besoins des populations :

- décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.),
- préparer les **programmes de rénovation** des quartiers,
- déterminer les **moyens de transport** à développer...

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier. **Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.**

Madame Catherine CHEVILLET a été nommée agent recenseur.



Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr. Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.

Visa n° 2015A001EC du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, **valable** pour les années **2015 à 2019**.

En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

PASSAGE A LA TNT HD



Le 5 avril 2016, la TNT passe à la Haute Définition. Etes-vous prêts ?

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle permettra de diffuser des programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Cette évolution va également permettre de libérer des fréquences pour le déploiement du très haut débit mobile (services 4G de la téléphonie mobile) dans les territoires.

Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Ils doivent alors s'assurer que leur téléviseur est compatible HD.

Comment vérifier si son téléviseur est prêt pour le 5 avril ?

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible HD.

Si vous recevez la TNT par l'antenne râteau (individuelle ou collective), un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur est prêt pour le 5 avril :

	● Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4).			● Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.
---	--	---	--	--

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins les semaines précédant le 5 avril. Il n'est toutefois pas nécessaire de changer de téléviseur : l'achat d'un adaptateur compatible TNT HD suffit (à partir de 25 euros dans le commerce). Une charte a été signée avec de nombreux revendeurs de matériels : n'hésitez pas à leur demander conseil ! La liste de ces revendeurs agréés est disponible sur le site recevoirlatnt.fr.

Le 5 avril, un réglage de votre téléviseur compatible HD sera nécessaire pour retrouver l'ensemble de vos chaînes avec une qualité HD

Le passage à la TNT HD engendrera une réorganisation des bouquets des chaînes dans la nuit du 4 au 5 avril. Les téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau devront par conséquent lancer une recherche et mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant.

Des aides sont disponibles pour accompagner le téléspectateur

Deux types d'aides sont prévus :

- L'aide à l'équipement TNT HD : il s'agit d'une aide financière de 25 euros disponible dès maintenant, pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) et recevant la télévision uniquement par l'antenne râteau ;
- L'assistance de proximité : C'est une intervention gratuite à domicile opérée par des agents de La Poste, pour la mise en service de l'équipement TNT HD. Elle est réservée aux foyers recevant exclusivement la télé par l'antenne râteau, et dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80 %. Cette aide est disponible à partir de début 2016 en appelant le 0970 818 818 (prix d'un appel local).

Retrouvez toutes les informations sur le passage à la TNT HD sur le site www.recevoirlatnt.fr, ou en appelant le **0970 818 818** (du lundi au vendredi de 8h à 19h - prix d'un appel local).

Infos-Pratiques



L'association Prévention Routière, reconnue d'utilité publique, œuvre depuis 1949 pour la sécurité sur les routes de France. Ses bénévoles éduquent les jeunes en milieu scolaire, et interviennent également auprès des étudiants, des seniors, des entreprises et du grand public. Le comité des Yvelines a besoin de votre aide : rejoignez-nous comme bénévole ou simple adhérent et participez à la lutte contre les dangers de la route !

Contactez le comité : 5, passage Juliette 78220 Viroflay tel : 01 39 50 13 09

Consultez notre site internet : www.preventionroutiere.asso.fr

Les dons et cotisations sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66%.

VOTRE SANTE

LES SOINS PALLIATIFS : UNE QUESTION DE VIE !

L'isolement des personnes est un problème qui touche de plus en plus nos villes et nos villages. Ce problème s'aggrave quand vient s'ajouter la maladie. En latin « Le Pallium » signifie « Le manteau » et ce nom illustre bien la vocation de cette association qui assure la promotion des soins palliatifs à domicile. L'association Le Pallium est née en 1997 de l'initiative de professionnels de santé libéraux confrontés à la problématique de la fin de vie à domicile. L'association Le Pallium a créé en 2000 un réseau de santé qui assure la coordination des parcours de soins autour des personnes en situation de fragilité à domicile. Il s'agit d'adultes ou d'enfants souffrant de maladies graves (cancers, maladies neurodégénératives, accidents vasculaires cérébraux...) mais aussi de personnes âgées en perte d'autonomie. L'équipe du réseau apporte, en lien avec les familles et les professionnels de santé, un soutien et un accompagnement à plus de 500 familles chaque année. Le réseau assure également la coordination entre le lieu de vie et les structures hospitalières, les hébergements pour personnes âgées ou les établissements et services médico-sociaux. C'est un travail au quotidien avec plus de 750 visites auprès des patients dans les 135 communes du Sud Yvelines.

Annelyse Lemaitre, Directrice du réseau de santé et Jean-Claude Gaven, Président de l'association, sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous faire visiter les installations du Pallium à Trappes. Contact : Annelyse LEMAITRE – 01 30 13 06 33 - annelyse.lemaitre@lepallium.fr – association.lepallium@lepallium.fr

DISPOSITIF « JEUNES VIOLENCES ECOUTE »

Le Conseil Régional d'Ile-de-France vient de lancer sa campagne 2014 d'information sur la mise en place du dispositif « Jeunes Violences Ecoute » qui permet d'être à l'écoute des jeunes lycéens et des apprentis victimes de violences, afin de rompre leur isolement et de les orienter vers des structures spécialisées. Il s'adresse également aux parents et professionnels afin de les aider à aborder les difficultés rencontrées face aux phénomènes de violences. Ce dispositif est animé par une équipe de juristes et de psychologues qualifiés. Voici le numéro vert qui est joignable : **0.808.807.700** et le site internet : www.jeunesviolencesecoute.fr.

Infos-Pratiques



"NOS AMIS LES BÊTES"

CONNAISSEZ VOUS LE CIPAM, VOTRE REFUGE ANIMALIER ?

Votre commune a signé une convention avec le CIPAM, le Chenil Intercommunal de Protection Animale du Mantois.

Le CIPAM est situé à Buchelay. Il a deux fonctions : Fourrière (obligation légale) et Refuge. Il recueille les chiens et les chats abandonnés ainsi que ceux (vivants ou morts) trouvés sur la voie publique. Les animaux blessés sont conduits chez le vétérinaire de permanence. S'ils peuvent être sauvés, ils sont ensuite également confiés au CIPAM.

Passé le délai légal de fourrière, les chats et chiens non réclamés et déclarés en bonne santé sont vaccinés, tatoués (s'ils ne l'étaient pas), stérilisés pour certains et proposés à l'adoption dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité : c'est l'Adoption Encadrée. Une participation aux frais vétérinaires est demandée aux adoptants.

En cas de perte de votre animal, téléphonez au refuge en donnant le plus de détails possible et surtout son numéro d'immatriculation. C'est un acte responsable et une absolue nécessité que d'identifier, vacciner et stériliser nos animaux afin de mieux les protéger.

Les chiens et les chats recueillis par le CIPAM sont très nombreux (hélas) et d'une grande variété de races, d'âges et de tailles. Malgré les bons soins qui leur sont donnés par les vétérinaires, les employés et les bénévoles, tous s'ennuient et attendent impatiemment de trouver une famille d'adoption qui les aimera.

Venez les voir au refuge !

Vous y trouverez sûrement le compagnon à quatre pattes dont vous rêviez et vous ferez un heureux ! Vous pouvez aussi consulter le site internet du CIPAM où vous trouverez photos et renseignements.

MERCI POUR EUX !

CIPAM - tel 01 30 63 06 02
7 rue des Piquettes - 78200 BUCHELAY
(sous le château d'eau et face au magasin Metro)
site internet : www.cipam.moonfruit.fr
facebook : Cipam Buchelay
les adoptions se font l'après-midi.
le refuge est fermé le jeudi.

DIVAGATION DES CHIENS



Il est rappelé que les propriétaires de chiens ne doivent pas laisser divaguer leurs bêtes sur la voie publique ou dans les champs. La commune a passé une convention avec une fourrière qui traitera des animaux errants. Dans ce cas informer la Mairie

Infos-Pratiques

BILAN DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ont été mis en place dès la rentrée 2014, proposant une initiation ludique à l'anglais, du théâtre et des jeux collectifs. Un bilan sera fait régulièrement entre les intervenants et la Commission Scolaire. Les premières retombées sont plutôt encourageantes et les enfants semblent apprécier ces activités.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

La communauté de Communes du Pays Houdanais a mis en place un nouveau service de consultations juridiques gratuites.

Un avocat dédié à la défense des victimes (accident de la route, agression, acte médical, accident domestique ...) recevra gratuitement les administrés tous les 1^{ers} mercredis du mois à partir de 14 h pour donner des conseils sur des questions de dommage corporel ou sur toutes questions plus généraliste (divorce, créance, licenciement ...).

Les consultations juridiques gratuites se tiennent depuis le 3 décembre 2014 à La Passerelle, Ferme Deschamps au 31 route d'Epernon à Houdan.

Pour tous renseignements ou prise de rendez-vous, contacter le 01 30 41 65 10.

RECUPERATION DES PILES ET BATTERIES USAGEES



L'école et la Mairie de SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS se sont associées à la Société SCRELEC Environnement qui récupère les piles et batteries usagées. Ainsi, au sein de l'école se trouve une colonne de récupération appelée « Batribox » dans laquelle les élèves peuvent déposer piles et batteries usées qu'ils auront collectées, qui seront ensuite prises en charge par la Société SCRELEC Environnement pour être triées et recyclées.

Pour les habitants qui n'ont pas d'enfant fréquentant l'école, un collecteur est à leur disposition au sein de la Mairie, aux jours et horaires d'ouverture (le lundi de 10h00 à 12h00 ; le jeudi de 15h00 à 16h30 et les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 9h30 à 12h00).

Tous les renseignements sur cette Société sont sur son site internet :

<http://www.screlec.fr/www/index.php>

MonPharmacien : 24h/24 7J/7, trouvez la pharmacie la plus proche

MonPharmacien est une application mobile doublée d'un site web (monpharmacien-idf.fr) qui fournit l'information officielle sur les pharmacies accessibles en Ile-de-France, notamment le dimanche, les jours fériés et la nuit.

Dimanche, 10h du matin, Villiers-sur-Marne : madame M. consulte les urgences pour son fils de 5 ans et sort avec une ordonnance. Comment trouver la pharmacie de garde ? Faut-il se rendre à la pharmacie la plus proche pour obtenir la pharmacie de garde ? Faut-il déranger la police ou la gendarmerie ? Autant de questions simples et souvent sans réponse immédiate.

Avec l'application MonPharmacien, en semaine, le dimanche et les jours fériés, les pharmacies ouvertes (ou de garde) autour de vous s'affichent automatiquement dès le premier écran de l'application. Vous identifiez la pharmacie et calculez facilement le meilleur itinéraire pour vous y rendre.

La nuit, les pharmacies 24/24 sont accessibles directement (exemple :Paris). Partout ailleurs, les coordonnées de la pharmacie d'urgence vous seront communiquées par les services de police ou de gendarmerie de proximité.

Pour les plus prévoyants ou en cas de refus de localisation, vous pourrez effectuer une recherche et identifier une pharmacie de garde sur les 5 prochaines semaines.

MonPharmacien est un dispositif d'information gratuit et complet sur les pharmacies d'Ile-de-France.

Il prévoit:

- Une application mobile disponible sous iOS et Android
- Un site Internet : monpharmacien-idf.fr
- Un widget qui peut être intégré sur tout site Internet.

Ce dispositif sera amélioré au fur et à mesure des retours des utilisateurs.

MonPharmacien est le fruit d'une collaboration entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France et l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Pharmaciens Ile-de-France. L'application reflète leur engagement et celui des syndicats de pharmaciens à garantir une information fiable et accessible à tous les Franciliens.



La Téléassistance

Bien vieillir à domicile en toute tranquillité avec Yvelines Ecoute Assistance

Dans le cadre de sa politique en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et des adultes handicapés, le Département des Yvelines organise depuis 1994 un dispositif départemental de téléassistance, **Yvelines Ecoute Assistance**, pour améliorer les conditions de vie quotidienne et de sécurité ainsi que pour concourir à la lutte contre l'isolement.

Le Conseil départemental a organisé une consultation en 2015 à l'issue de laquelle la société Vitaris a été retenue pour poursuivre sa prestation sur la période 2016-2019.

Vitaris, fondée en 1988, est un des principaux prestataires de téléassistance en France. L'entreprise fait partie du groupe Tunstall, leader mondial de la téléassistance et de la télésanté.

⇒ La téléassistance, comment ça fonctionne ?

Un terminal de téléassistance installé à domicile, muni d'un émetteur portatif, permet à partir d'une simple pression, d'entrer en contact avec une plateforme d'écoute et d'assistance qui apporte aide et réconfort.

L'émetteur, pouvant être porté autour du cou, au poignet ou à la ceinture, a une portée suffisante pour déclencher un appel à partir de toute pièce du domicile ou de son environnement immédiat.

Lors de la prise d'abonnement, l'usager indique les coordonnées des personnes formant son réseau de solidarité (famille, voisin, aidant) qui pourront intervenir à domicile pour répondre à une demande d'aide ou à un appel d'urgence.

⇒ Le matériel

Le terminal de téléassistance

Lifeline Vi+

Un matériel de dernière génération au design contemporain et discret, qui s'adapte sur tous les réseaux téléphoniques.

Le déclencheur MyAmie

Cet émetteur radio qui permet de déclencher un appel à partir de toute pièce du domicile et de son environnement immédiat, peut être porté autour du cou, au poignet à l'aide d'un bracelet ou accroché à la ceinture.

Les capteurs additionnels(en option)

- Détecteur de chutes
- Détecteur d'inactivité
- Détecteur d'errance : Romad ou tapis de contact
- Détecteur de fumée
- Détecteur : de monoxyde de carbone ou de gaz

Pour toute inscription, adressez vous à votre commune ou au CCAS de votre commune de résidence.

Agence Vitaris Yvelines

Burocampus

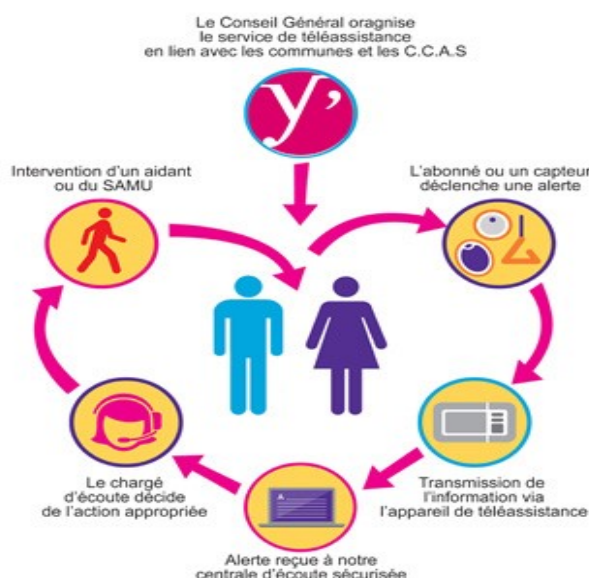
3 rue de Verdun

78950 NOISY-LE-ROY

N° Azur : 0810 220 050 (prix d'un appel local)

teleassistance78@vitaris.fr

www.vitaris.fr





LE DISPOSITIF VOISINS VIGILANTS

En France, un cambriolage a lieu toutes les **90 secondes**. En repoussant efficacement toutes les formes de délinquance, le dispositif **Voisins Vigilants®** rétablit confiance et sérénité au sein de nos communes. Le village de Saint Martin des Champs a décidé de soutenir le développement du dispositif en devenant :

Mairie Vigilante.

Ce dispositif est l'occasion de créer des liens privilégiés entre Mairie, Police Nationale et Voisins Vigilants.

- ♦ Le dispositif **Voisins Vigilants** est une **réponse efficace à l'insécurité** dans nos communes. Il permet aux voisins d'un même quartier, d'une même rue ou d'un même immeuble de participer à la sécurité de leur propre cadre de vie, avec l'appui et sous le contrôle des Municipalités.
- ♦ Le Ministère de l'Intérieur constate une **baisse de -20% à -40% de cambriolages** dans les quartiers Voisins Vigilants !
- ♦ Attentifs et solidaires, les Voisins Vigilants se servent de la plateforme VoisinsVigilants.org ou directement de leur téléphone portable pour se prévenir en cas de danger via un **système performant d'alertes** par mail / SMS / notification. Et tout cela **gratuitement** !
- ♦ Leur rôle est tout simplement de rester attentifs, repérer les faits inhabituels et prévenir :
Leurs voisins en cas d'anomalie

Leurs voisins et les Forces de l'ordre (17) en cas de flagrant délit !

Réunion de présentation du dispositif Voisins vigilants

Le Vendredi 4 Mars 2016

À 19 h 30 à la salle polyvalente

Soyons attentifs ensemble

Le 8 Mai

Ce 8 Mai 2015, nous commémorions le 70ème anniversaire de la fin des combats de la seconde guerre mondiale en Europe. Nous nous sommes retrouvés devant le monument aux morts, pour nous souvenir de tous ces hommes et toutes ces femmes auxquels nous devons d'être libre aujourd'hui.

Après un moment de recueillement, nous nous sommes ensuite retrouvés devant le verre de l'Amitié



le 14 juillet



Cette année la fête et le repas du 14 juillet se sont déroulés le midi. C'est dans une ambiance conviviale que nous nous sommes réunis autour d'une paëlla. S'en est suivi, une après midi dansante dans la joie et la bonne humeur.

Le 11 novembre



Ce mercredi 11 novembre, sous un beau soleil. Nous nous sommes retrouvés avec plusieurs générations pour commémorer la Victoire et la Paix.

C'est avec un immense plaisir que les plus grands et surtout les plus petits, sous la direction de Mr Vassil Boris, ont chanté à l'unisson la Marseillaise. Un moment très particulier où le lien intergénérationnel ne faisait plus qu'un. Ensuite tout le monde s'est retrouvé pour le verre de l'amitié traditionnel.

Le Beaujolais Nouveau



C'est dans le traditionnel partage du Beaujolais nouveau que nous avons pu faire la connaissance des nouveaux arrivants. Ensemble nous avons enfin pris le temps de nous arrêter l'espace d'une soirée pour passer un agréable moment et discuter avec nos voisins.

MARCHÉ DE NOËL



Notre 5ème marché de Noël s'est déroulé le 13 décembre dernier. 17 exposants étaient présents pour vendre des objets de l'artisanat local. Deux paniers garnis étaient à gagner, un le matin et un l'après-midi. Après bien des propositions, ces deux paniers ont été gagnés par des 2 jeunes du village. Encore cette année, ayant peu de neige sur la route, le Père Noël est venu jusqu'à nous et est resté toute l'après-midi. Un grand merci à lui, d'avoir fait le bonheur des petits et des grands.

A tous nous vous disons à l'année prochaine.



A l'école du développement durable

En 2015, notre école a été récompensée pour son investissement dans des actions de développement durable.

Depuis trois ans, les élèves ont acquis un comportement responsable vis-à-vis de leur environnement, qu'il s'agisse de la flore ou de la faune.

Cette année encore nous avons œuvré dans ce sens, au travers des projets divers que voici :

Tri des déchets :

Les élèves ont appris, grâce à l'intervention du SIEED, comment trier les déchets, pourquoi les trier et ce qu'ils deviennent par la suite.

A l'école, nous avons à cœur de trier nos papiers et les piles afin qu'ils puissent avoir une seconde vie !



Des nichoirs pour la Chouette chevêche:

Au printemps, les enfants de Ce1-Ce2 ont construit et installé deux nichoirs pour la Chouette chevêche, aidés par l'Association ATENA 78. Cette petite Chouette aux yeux d'or vit autour de l'école et nous lui avons ainsi permis de trouver un refuge pour pondre et élever ses petits en sécurité. Nous attendons donc avec beaucoup d'espoir l'installation d'un couple au printemps prochain !



Une belle histoire...

Le vendredi 12 juin, j'ai été contactée par Monsieur Bazonnet qui venait de trouver un bébé Chevêche dans sa grange. Je l'ai aussitôt récupéré, mis dans un carton avec un peu de paille. Il avait alors 15 jours et ne volait pas.

Cette petite merveille a fait le bonheur et le ravissement de nos élèves puisque nous l'avons eu en pension tout l'après-midi en attendant que Dominique Robert, de l'Association ATENA 78 vienne le chercher.

Notre petite Chouette a séjourné quelques jours chez lui en compagnie d'autres poussins, eux aussi tombés du nid. Elle a été nourrie, a grandi et a été replacée dans un nichoir avec une famille d'adoption.



A la découverte des pollinisateurs...

Avec une intervenante de l'OPIE (Office Pour les Insectes et leur Environnement) les enfants ont découvert les caractéristiques et le rôle très utile des insectes pollinisateurs dans la nature. En petits reporters avertis, équipés d'appareils photo les élèves sont ensuite partis à la recherche de ces insectes qui viennent polliniser les fleurs de notre jardin... afin de participer à un inventaire national (SPIPOLL).



Au jardin :

Cette année les élèves ont donc semé beaucoup de fleurs pour attirer les pollinisateurs : les papillons, les abeilles, les coccinelles...

Et grâce au récupérateur d'eau installé par la mairie à notre demande, nous avons pu arroser nos fleurs, nos légumes et nos fraises sans utiliser l'eau de ville !



Notre sortie de fin d'année:

Au mois de juin nous sommes partis à la découverte de la nature sur la base de loisirs de Saint Quentin en Yvelines qui est une réserve naturelle. Les enfants ont pu partager de précieux moments avec les animaux de la ferme, et observer les oiseaux de la réserve, équipés de jumelles.



Tous nos remerciements vont à nos partenaires (mairie, familles, associations locales...) qui nous apportent leur soutien matériel et financier, leur connaissance et rendent possibles toutes ces actions.

L'école a reçu une Labellisation d'établissement en démarche de développement durable. Une cérémonie officielle aura lieu le 5 février 2016, à laquelle nos partenaires mais surtout tous les élèves ayant participé à tous les projets menés depuis septembre 2012 sont conviés.

Un grand bravo à tous ces élèves !

Et rendez-vous l'an prochain pour de nouvelles aventures, qui se dérouleront au fil de l'eau ...

*Karine van der Woerd
Directrice de l'école*

Une labellisation pour l'école de Saint Martin des Champs

Le développement durable est défini comme le développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins (rapport Brundtland, 1987).

L'éducation au développement durable fait partie des programmes de l'école primaire, permettant l'appréhension du monde contemporain dans sa complexité, en prenant en compte les interactions existant entre l'environnement, la société, l'économie et la culture.

Depuis trois ans maintenant, l'équipe enseignante de l'école élémentaire de Saint Martin des Champs a choisi de placer cette éducation au développement durable au centre de son projet d'école, par la mise en œuvre d'actions établissant une continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire et par l'ouverture sur l'extérieur grâce au partenariat.

Les actions mises en place depuis 2011 ont permis aux élèves de mieux comprendre la biodiversité avec la découverte de la petite faune de la mare et de la forêt en classe de découverte au Domaine de Villarceaux (site écologique), des actions de protection de la Chouette effraie (installation d'un nichoir dans le clocher de l'église), l'installation de nichoirs pour la Chouette chevêche aux abords de l'école, la fabrication de nichoirs pour les Mésanges qui ont été installés dans la cour de l'école mais aussi dans le jardin de chaque élève, le nourrissage des oiseaux durant la période hivernale, des actions de protection et d'inventaire des insectes.

Les élèves apprennent également à produire et à consommer de façon responsable avec le traitement des déchets (réduction, réutilisation et recyclage), la mise en place du tri des papiers et de la récupération des piles et batteries usagées, la création et l'entretien d'un jardin biologique (avec des plantes aromatiques, des légumes, des fruits et des fleurs), l'installation d'un lombricomposteur, l'utilisation d'un récupérateur d'eau de pluie pour l'arrosage du jardin et le remplacement du traitement herbicide des bordures enherbées de l'école par la coupe faite par le cantonnier.

Pour toutes ces actions réalisées au cours de ces dernières années, Monsieur le Recteur de l'académie de Versailles vient d'attribuer à l'école de Saint Martin des Champs un label décerné aux Etablissements en Démarche de Développement Durable (le label E3D).

Cette labellisation est une reconnaissance de l'investissement et de l'engagement des élèves que je félicite. C'est aussi la reconnaissance de l'intérêt porté à l'éducation au développement durable des différents membres de la communauté éducative (enseignantes, élèves, mairie, familles).

Je tiens particulièrement à remercier nos partenaires sans qui ces projets ne verraient pas le jour : la mairie de Saint Martin des Champs, les parents d'élèves, l'Association Terroir et Nature en Yvelines (ATENA 78), le Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets (SIEED), SCRELEC Environnement (récupération des piles), l'Office pour les Insectes et leur Environnement (OPIE).

L'équipe enseignante et les élèves de Saint Martin des Champs poursuivront cette démarche durant les années à venir et ne manqueront pas de vous tenir informés.

Par Karine van der Woerd



Les P'tits Loups *Centre de Loisirs*

Le centre de loisirs les P'tits Loups fête cette année 2016 ses 15 années d'existence.

L'objectif demeure toujours le même : offrir aux familles qui en ont besoin un service de qualité. Nous partageons cette volonté avec la Communauté de Communes du Pays Houdanais, et les Mairies d'Osmoy et de Saint-Martin des Champs.

L'accueil avant et après l'école, les mercredis et les vacances, est réalisé par nos deux animateurs qualifiés et de grandes qualités Fabien Mugnier et Florent Prime.

Nos revenus proviennent des inscriptions des familles et des subventions des Conseils Municipaux de Saint-Martin et d'Osmoy, de la CCPH et de la CAF. Depuis 2011, grâce à une gestion rigoureuse et au soutien des Mairies, la situation financière du centre est saine et équilibrée. Le bureau, en charge de la gestion de cette association loi 1901 à but non lucratif, est uniquement composé de parents bénévoles, exerçant toutes et tous une activité professionnelle.

Depuis 2011, en qualité d'organisme d'utilité publique à caractère familial, nous bénéficions d'un agrément fiscal pour recevoir des dons : 66% des sommes versées sont déductibles de vos impôts (conditions disponibles auprès des membres du bureau).

La Mairie de Saint-Martin nous a fait confiance en 2011 pour assurer l'étude, pour les élèves du CE1 au CM2 et qui rencontre depuis un vif succès. Ce temps de travail est assurée par Fabien, Directeur du centre.

Les différentes expertises de notre équipe d'animation permettent de répondre au plus près aux attentes des parents et aux besoins des enfants, dans un milieu rural où il est rare d'avoir une telle structure. Le bien-être des enfants et la confiance des parents sont primordiaux.

Chaque année, les animateurs mettent en place un projet pédagogique et élaborent des semaines à thème pendant les vacances scolaires. Les enfants plébiscitent des projets comme Koh-Lanta ou les jeux olympiques des vacances l'été. Pour fêter ce dernier Noël, un mercredi après-midi avec jeux, danse et goûte a été organisé au centre.

La volonté des membres du bureau et des membres actifs de s'investir dans la vie de ce village ne se limite pas à la gestion de l'association : les années précédentes, nous avons organisé et avons été présents sur des manifestations différentes destinées à réunir les habitants d'Osmoy et de Saint-Martin des Champs (Fête du Printemps, tournoi de foot parent/enfant, loto ...)

Appel à candidature : nous recherchons un Vice-Président, un Trésorier-Adjoint et un Secrétaire-Adjoint, dont les élections auront lieu lors de la prochaine AG, le 13 février 2016.

Cette année l'A.G. se déroulera dans la salle polyvalente et sera l'occasion de partager un repas. Chacun apportera un plat et une boisson, convivialité et échanges seront les maîtres mots de la soirée.

Notre proximité, nos compétences, notre expérience sont des atouts indéniables.

Association centre de Loisirs « Les P'tits Loups »

8 Chemin de Fontenelle - 78790 Saint-Martin-des-Champs

01.30.93.46.98.

lesptitsloups.bureau@gmail.com

François Jiracek – Président



LES ACTIVITES DE L'ASDO EN 2015

Au cours des quatre manifestations présentées dans cet article, l'ASDO a voulu faire connaître les outils et les objets des métiers anciens et promouvoir la sauvegarde de ces témoins d'un patrimoine ancien et pourtant si proche de nous dans le temps.

C'est le service **Culture et Communication de Louveciennes** qui a proposé à l'ASDO de réaliser un stand d'objets anciens à l'occasion de **FLEURS & JARDIN** du 10 mai. L'ASDO, installée sous un chapiteau de toile a montré entre autre des outils de menuisier et aussi des battoirs à linge rappelant l'activité des nombreuses lavandières de **Louveciennes** du fait des châteaux avoisinants. Env. 250 personnes ont rendu visite à cette présentation en plein air.

Pour la seconde fois consécutive, les **Serres Municipales de Maurepas** ont invité l'ASDO au **Mai des Serres** du 15 au 17 mai à exposer ses collections d'outils et objets anciens. Les membres de l'ASDO ont accueilli et fait visiter l'exposition à **170 scolaires** de six classes allant de grande maternelle au CE2 et 500 personnes env. Beaucoup d'étonnement et de curiosité des enfants face à ce patrimoine qui leur est bien souvent inconnu. Des enfants sont revenus voir l'exposition avec leur famille et ont assuré avec fierté le rôle de guide. Un bel exemple de liens et d'échanges entre les générations, remarqués par plusieurs visiteurs. A renouveler !!!

Du 25 avril au 31 mai, l'ASDO a participé à l'exposition « **Autrefois ... outillage et accessoires usuels** » organisée par le **Musée du peigne d'Ezy-sur-Eure**. L'ASDO a conçu l'implantation et réalisé l'installation d'environ 1500 outils et objets. Différents stands et ateliers, présentaient le sabotier, le tonnelier, la vie quotidienne, l'agriculture, le pesage, l'horlogerie, le perçage, la menuiserie. 500 personnes environ ont visité l'exposition et manifesté beaucoup d'intérêt pour les objets exposés. Elles ont encouragé l'ASDO à poursuivre son activité de sauvegarde des outils et objets des métiers anciens, mémoire des générations précédentes.

La rencontre avec l'association **Signe et Image** de **Buchelay** a permis à l'ASDO d'être présente lors de l'exposition « **Vivre et travailler à Buchelay-Métiers et outils d'autrefois** » dédiée aux métiers à **Buchelay** dans les années 1700. **Signe et Image** a réalisé la scénographie et l'installation, l'ASDO a prêté environ 1000 outils et objets pour illustrer les scènes du menuisier, de la vie quotidienne, du cordonnier, du forgeron et maréchal-ferrant, de la vigne, du tonnelier et du chanvre. Le cordonnier **M François Jardé** est venu fabriquer « en direct » des chaussures. 1200 visiteurs dont 600 enfants des groupes scolaires et centres aérés ont pu découvrir et parfois utiliser des outils comme la varlope et le bouvet à rainurer. Certains enfants sont revenus à l'établi et ont demandé à continuer à raboter et rainurer le bois, heureux de « faire » des copeaux. Le plaisir d'un contact avec la matière réelle, différente des représentations virtuelles. A méditer !!!



Lors des expositions, l'ASDO a constaté que certains visiteurs sont conscients de la nécessité de préserver ces outils et objets anciens afin de les conserver pour les générations à venir.

Une idée qui fait son chemin et à continuer de promouvoir en 2016 et plus ... si possible !!!

Ces expositions ont pu être réalisées grâce à l'action et au soutien de tous les adhérents de l'ASDO. Qu'ils soient tous personnellement et sincèrement remerciés pour leur participation.

Si vous êtes intéressés par la sauvegarde des outils des métiers anciens, la conservation du patrimoine, merci de prendre contact avec les personnes suivantes :

DUBUS Jean-Dominique 01 30 93 45 09
jd.dubus@wanadoo.fr 06 67 26 76 37

FELIX Alain 01 30 93 49 17
Alainfelix@aol.com 06 07 61 28 03

Siège social ASDO : 8 chemin de Fontenelle-78790-SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

Rendez-vous sur le Site internet de l'ASDO : <http://asdo.jimdo.com/>

Tennis

Les membres du C.T.C ont le plaisir de présenter leurs meilleurs vœux pour *l'année 2016* à tous les habitants de Saint Martin et d'Osmoy.

L'assemblée a eu lieu le 28 novembre et a connu une bonne participation, cela prouve l'intérêt que chacun porte au C.T.C.

A cette occasion, j'ai annoncé que je quittais la présidence après presque 20 ans au service du CTC, années durant lesquelles j'ai passé de bons moments avec les adhérents.

Pour rappel, les courts de tennis ont été créés en 1988, une grosse réfection a été réalisée en 2010. Je tenais d'ailleurs à remercier la commune de nous avoir aidés dans ce projet par l'obtention de subventions.

Je tenais également à rappeler que le solde payé par le CTC n'a rien coûté aux habitants de St Martin.

Ce court reste, d'ailleurs, l'un des plus beaux courts de la région.

Le CTC a toujours poursuivi ses objectifs de promotion du sport en organisant en subventionnant les cours de tennis à hauteur de 50%.

Cette démarche me tenait à cœur car j'aurais aimé avoir cette chance étant jeune.

Un nouveau bureau s'est donc constitué :

Le nouveau président est M. Jiracek François.

Le trésorier est Jean-Luc Rioual.

Les membres du bureau sont :

Marc Messageot

Marie Rioual

Et un petit nouveau : Lucas Boeglin, 16 ans. Je trouve très bien, de prendre cette responsabilité à son âge.

Bonne continuation à la nouvelle équipe.

Bonne année à tous et bienvenue aux nouveaux adhérents.

Petit clin d'œil aux bons moments passés ensemble !



Infos-Pratiques



L'EQUIPE ESA :

L'équipe :

Sous la supervision de l'infirmière coordinatrice du SSIAD, l'Equipe Spécialisée se compose de :

- Une infirmière coordinatrice
- Une psychomotricienne
- Des assistantes de soins en gériatrie

Mission : L'équipe intervient sur prescription médicale auprès des personnes ayant des troubles de la mémoire diagnostiqués par une consultation spécialisée.

Elle dispense des soins d'accompagnement et de réhabilitation au domicile du patient.

Ces soins se présentent sous la forme d'activités : motrice, cognitive, sensorielle et sociale.

Un projet individualisé est élaboré en lien avec les différents intervenants qui entourent la personne, selon ses demandes et celles de son entourage.

Objectif : permettre à la personne de rester à domicile le plus longtemps possible.

Pour ce faire, nous envisageons des activités qui vont permettre d'utiliser, d'optimiser et de maintenir ses capacités.

L'intervention se fait sur prescription médicale, à raison de 15 séances réparties sur 3 mois. (1 à 2 séances par semaine).

Au terme du contrat initial, la prestation pourra être renouvelée 1 an après la date de la première prescription.

L'intervention de l'ESA est prise en charge à 100% par l'Agence Régionale de Santé.

Dès le début de la prise en soin, l'ESA veille à vous accompagner vers les relais partenaires possibles pour poursuivre les démarches engagées.

EQUIPE ESA

Du SSIAD du Manoir

Service de soins infirmiers à domicile

3 rue de la chassière

78490 Méré

Tel : 01.30.88.51.16

Fax : 01.30.88.54.09

<http://ssiad-du-manoir-esa.webnode.fr/>

A retenir

PERMANENCES DE LA MAIRIE

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert les Lundis de 10h à 12h et Jeudis de 15h à 16h30 et les premiers et troisièmes samedi de chaque mois de 9h30 à 12h.

Pour obtenir un rendez-vous, et en cas d'urgence vous pouvez contacter: Monsieur BAZONNET Jacques - tel 01.30.93.47.31 qui vous recevra les jours de permanences

RECENSEMENT DES JEUNES GENS ET JEUNES FILLES

Les jeunes gens et jeunes filles ayant atteint l'âge de seize ans, doivent se faire recenser à la Mairie, **après la date de leur anniversaire:**

Nés entre le 1er janvier 2000 et le 31 mars 2000 : durant le **premier** trimestre de l'année 2016

Nés entre le 1er avril 2000 et le 30 juin 2000 : durant le **deuxième** trimestre de l'année 2016

Nés entre le 1er juillet 2000 et le 30 septembre 2000 : durant le **troisième** trimestre de l'année 2015

Nés entre le 1er octobre 2000 et le 31 décembre 2000 : durant le **quatrième** trimestre de l'année 2015

RESPONSABLES POLITIQUES

Madame Sophie **PRIMAS**, Sénateur Tel 01.30.90.45.05
permanence à la Mairie d'Aubergenville - 1 avenue de la Division Leclerc
Rappel: Monsieur Jean-Marie **TETART**, Député.
Tél : 06.84.04.60.59 Mail : jeanmarietetart@gmail.com
Mme Josette **JEAN**, Conseillère Générale.

PROCHAINES ELECTIONS

Présidentielles	2017	durée 5 ans
Législatives	2017	durée 5 ans

HORAIRE DES MESSES A SAINT-MARTIN DES CHAMPS EN 2016

Messe des Rameaux le 20 mars à 10h30

Le samedi 2 avril à 18h30

Le samedi 7 mai à 18h30

Le samedi 3 septembre à 18h30

Le mardi 1er novembre à 10h30

A retenir

COLLECTE DES ORDURES

Rappel des dispositions pour la collecte des ordures, sous réserve de modifications

DECHETS VERTS

Le LUNDI

ORDURES MENAGERES ET EMBALLAGES

Le MERCREDI

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

7 AVRIL 2016

5 OCTOBRE 2016

COLLECTE DES DECHETS VERTS

La collecte des déchets verts reprendra à compter du
LUNDI 30 MARS jusqu'au **LUNDI 19 DECEMBRE 2016**

DECHETERIE DU SIEED A GARANCIERES

Horaires d'ouverture Lundi, Vendredi, Samedi 10h-12h30 et 13h30-17h Dimanche 9h-13h

Déchets acceptés : Tout venant (matelas, sommiers, meubles, appareils ménagers, etc.....). Gravats et terres inertes, Gros déchets végétaux, Bois, Cartons, Huiles de vidange, Métaux, Batteries, Journaux, Verre alimentaire, Déchets ménagers spéciaux (DMS) dans leur contenant d'origine tels que peintures, solvants, acides et bases aérosols, produits d'entretien, produits phytosanitaires, néons et ampoules etc.....

Déchets refusés : Ordures ménagères, boues, piles, déchets industriels, cadavres d'animaux, déchets anatomiques, infectieux et médicaux, déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif, de leur caractère explosif, infectieux ou radioactif. Plastiques agricoles, invendus de marché (légumes-fruit), déchets non manipulables, produit de démolition faisant l'objet d'une filière de traitement spécifique (produit contenant de l'amiante) et Vitres, Glaces, Pneus, Médicaments, Bouteille de gaz, Extincteurs.

Carte à retirer à la Mairie aux heures d'ouverture, rapporter impérativement celle de l'année passée (valable pour 24 passages gratuits par an au lieu de 12 actuellement)

DECHETERIE DU SIEED A MERE

Depuis le 1er octobre 2014, une **benne spécifique pour le « mobilier usagé »** a été mise en place à la déchèterie de MÉRÉ.

Grâce au programme national « éco-mobilier », le Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets (SIEED) recycle le mobilier déposé dans cette benne, quels que soient le type, le matériau ou l'état (chaises, mobilier de jardin, meubles, cuisines, fauteuils, canapés, literie...).

A retenir

ASSOCIATION DASTRI

L'Association DASTRI est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, qui met en place un nouveau réseau intégrant les pharmacies volontaires et les déchèteries du SIEED pour éliminer les déchets de soins piquants, coupants et tranchants arrivés en fin de vie et produits par des patients en auto-traitement (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux – DASRI).

Les boîtes de récupération seront distribuées gratuitement par les pharmacies partenaires, sur présentation de l'ordonnance du traitement. La boîte pleine et fermée définitivement sera à ramener à votre pharmacien ou en déchèteries du SIEED.

Vous pouvez consulter le site internet : www.dastri.fr

LES 10 CATÉGORIES DE PIQUANTS, COUPANTS ET TRANCHANTS (PCT)

CONTACTS

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à demander conseil à votre **pharmacien**.

Vous pouvez appeler gratuitement **DASTRI** :

N°Vert 0800 664 664
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

ou consultez le site internet www.dastri.fr

carte des points de collecte en ligne

Déposez aussi votre boîte à aiguilles dans une déchèterie du SIEED :

- à Houdan (route d'Anet)
- à Garancières (rue de la Gare)
- à Méré (rue de la Bardelle)
- à Boutigny-Prouais (croisement RD 305 et RD 101)

Que faire de VOS DECHETS DE SOINS piquants, coupants, tranchants ?

en pharmacies* & déchèteries

ON REPREND VOS BOITES A AIGUILLES

1

Retirez une Boîte à aiguilles auprès de votre pharmacien lors de l'achat de votre traitement.

Remise gratuite sur présentation de votre ordonnance.

2

Pendant votre traitement, utilisez la boîte pour jeter vos médicaments.

Bien fermer la boîte lorsqu'elle est pleine est très important pour éviter les accidents.

Lorsque la boîte est pleine, actionnez la **FERMETURE DEFINITIVE**

3

Rapportez la boîte fermée :

en **pharmacie** partenaire DASTRI

ou en **déchèterie** SIEED

Garancières (78)

Méré (78)

Boutigny-Prouais (78)

Houdan (78)

Méré (78)

Horaires d'ouverture des déchèteries

LUNDI : 10h00-12h30 et 13h30 - 17h00
fermées mardi, mercredi et jeudi.

VENREDI : 10h00- 12h30 et 13h30- 17h00

SAMEDI : 10h00- 12h30 et 13h30- 17h00

DIMANCHE : 9h- 13h

www.sieed.fr

www.dastri.fr